

37 - Station d'épuration de Port Douvot - Composition d'un jury pour le marché négocié de maîtrise d'œuvre

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Par délibération du 4 mars 2013 le conseil Municipal a validé le lancement de la procédure de consultation pour retenir un maître d'œuvre concernant l'opération de rénovation de l'unité de méthanisation de la station d'épuration de Port Douvot.

La réalisation de cette opération implique la passation de marchés publics en application des articles 144, 165, 166 et 168 du Code des Marchés Publics pour les prestations suivantes :

- marché de maîtrise d'œuvre,
- marchés de travaux.

Un avis d'appel à candidatures a été publié en mars 2013. Un jury de sélection retiendra trois candidats.

Il convient de désigner un jury chargé d'effectuer une proposition de classement des candidats ce conformément à l'article 24 du Code des Marchés Publics.

M. le Maire ou son représentant assurera la présidence de ce jury qui sera composé de cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Après avoir pris acte des candidatures suivantes :

Liste 1 :

Titulaires :

- M. Christophe LIME
- M. Benoît CYPRIANI
- M. Frédéric ALLEMANN
- Mme Jacqueline PANIER

Suppléants :

- Mme Solange JOLY
- M. Jean-François GIRARD
- Mme Corinne TISSIER
- M. Jean-Claude ROY

Liste 2 :

Titulaire :

- M. Pascal BONNET

Suppléant :

- M. Jean ROSSELOT

il est procédé à l'élection au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la désignation des membres du jury.

«**M. LE MAIRE** : Il faut que vous votiez. La majorité vote pour la liste 1. L'opposition : 9, ce sera à la proportionnelle».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal a procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants du jury de concours à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

Résultats du scrutin :

- Nombre de votants : 53
- Nombre total de suffrages exprimés : 53
- Nombre de listes en présence : 2 comme sus-indiqué.

Nombre de suffrages obtenus :

- Liste 1 : 44
- Liste 2 : 9.

La répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste conduit aux résultats suivants :

- Liste 1 : 4 sièges
- Liste 2 : 1 siège.

Sont donc désignés membres du jury de concours :

- en qualité de membres titulaires :

- M. Christophe LIME
- M. Benoît CYPRIANI
- M. Frédéric ALLEMANN
- Mme Jacqueline PANIER
- M. Pascal BONNET

- en qualité de membres suppléants :

- Mme Solange JOLY
- Mme Corinne TISSIER
- M. Jean-François GIRARD
- M. Jean-Claude ROY
- M. Jean ROSSELOT.

Récépissé préfectoral du 28 mars 2013.